



Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CECAF/SSCVIII/2018/7 **F**

Octobre 2018

COMITÉ DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Sous-comité scientifique

Huitième session

Abidjan, Côte d'Ivoire, 22–26 octobre 2018

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES DANS LA ZONE DU COPACE ET
LES OPTIONS EN MATIÈRE D'AVIS SCIENTIFIQUE ET DE
RECOMMANDATIONS DE GESTION**

RÉSUMÉ

L'un des rôles principaux du COPACE au cours des dernières années a été de fournir des avis scientifiques sur l'état des ressources marines vivantes dans la zone du COPACE, en mettant l'accent sur les ressources transfrontières démersales et les petits pélagiques. Un cadre spécifique a été mis en place pour fournir cet avis par l'intermédiaire des groupes de travail scientifiques qui analysent les données et informations disponibles sur les ressources de petits pélagiques et démersaux, effectuent des évaluations en appliquant les méthodes convenues, classent les ressources en reliant les résultats des évaluations aux points de référence biologiques convenus, fournit des conseils de gestion fondés sur les évaluations ou d'autres informations mises à la disposition du groupe, le cas échéant. Le travail des groupes de travail est documenté dans les rapports de groupe de travail qui suivent un format standard, y compris pour la présentation des données elles-mêmes.

Afin de renforcer et d'améliorer les travaux des groupes de travail, des examens techniques externes des rapports des différents sous-groupes ont été lancés en 2014, suivis d'une réunion d'un groupe d'experts pour examiner les examens en 2015. Les résultats de cet examen externe ont été rapportés lors du dernier SSC en 2015 et des recommandations ont été formulées concernant les mesures à prendre.

Ce rapport de synthèse fournit un aperçu des principaux résultats du processus d'examen et des recommandations formulées à cet égard par le dernier sous-comité scientifique et par le comité en 2016, afin de mettre en évidence les problèmes récurrents qui nécessitent l'attention du SSC. En outre, le Comité a demandé au CSD de présenter une proposition de révision du format de l'avis et des recommandations de gestion, qui devrait intégrer des informations relatives à la qualité des données, aux modèles utilisés et à d'autres informations pertinentes susceptibles d'affecter l'avis de gestion. Les éléments fournis pour une telle proposition sont fournis dans un projet de document de travail pour examen par le SSC.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES DANS LA ZONE DU COPACE ET LES OPTIONS EN MATIÈRE D'AVIS SCIENTIFIQUE ET DE RECOMMANDATIONS DE GESTION

INTRODUCTION

1. L'un des rôles principaux du COPACE au cours des dernières années a été de fournir des avis scientifiques sur l'état des ressources marines vivantes dans la zone du COPACE, en mettant l'accent sur les ressources démersales et de petits pélagiques transfrontières. Un cadre spécifique a été mis en place pour fournir cet avis par l'intermédiaire des groupes de travail scientifiques qui analysent les données et informations disponibles sur les ressources de petits pélagiques et démersaux, effectuent des évaluations en appliquant des méthodes convenues, classent les ressources en reliant les résultats des évaluations à des points de référence biologiques convenus, et fournit des conseils de gestion fondés sur les évaluations ou d'autres informations mises à la disposition du groupe, le cas échéant. Les travaux des groupes de travail sont documentés dans les rapports de groupe de travail qui suivent un format standard, y compris pour la présentation des données elles-mêmes.
2. Dans le but de renforcer et d'améliorer les travaux des groupes de travail, des examens techniques externes des rapports des différents sous-groupes ont été lancés en 2014, suivis d'une réunion du groupe d'experts pour examiner les examens en 2015. Les résultats de cet examen externe a été rapporté et discuté lors du dernier SSC en 2015 et des recommandations de suivi ont été formulées.
3. Le présent rapport de synthèse donne un aperçu des principaux résultats du processus d'examen et des recommandations formulées à cet égard par le dernier sous-comité scientifique et par le comité en 2016, afin de mettre en évidence les problèmes récurrents qui nécessitent l'attention du SSC. En outre, le Comité a demandé au SSC de présenter une proposition de révision du format de l'avis et des recommandations de gestion, qui devrait intégrer des informations relatives à la qualité des données, aux modèles utilisés et à d'autres informations pertinentes susceptibles d'affecter l'avis de gestion. Les éléments et les éléments d'une telle proposition sont fournis dans un projet de document de travail soumis à l'examen de la CDS (CECAF/SSCVIII/2018/Inf.7).

EXAMEN TECHNIQUE INDÉPENDANT DES ÉVALUATIONS ET DES TRAVAUX DES PETITS GROUPES DE TRAVAIL PÉLAGIQUES ET DÉMERSAUX

4. Un examen technique des rapports du groupe de travail et des méthodes d'évaluation appliquées par les groupes de travail a été réalisé en deux étapes en 2015 : la première avec des experts indépendants et la seconde par un groupe d'experts du COPACE. Les experts ont formulé des recommandations sur les évaluations menées et ont envisagé d'autres méthodes, notamment pour les pêcheries pauvres en données.
5. Le SSC 7 a souscrit aux conclusions de la réunion du groupe d'experts selon lesquelles les rapports du groupe de travail répondent au principal objectif de documentation des méthodes d'évaluation constituant la base de la détermination de l'état des stocks et des recommandations de gestion pour le processus de COPACE. Certaines suggestions ont été faites pour explorer d'autres méthodes d'évaluation et pour améliorer les rapports et la transparence. Toutefois, l'accent devrait être mis sur l'amélioration des données et l'accès aux données existantes. Il s'agit généralement d'une priorité par rapport au développement et à l'application d'approches de modélisation plus avancées sur le plan statistique. Il a été noté que les méthodes de modélisation traditionnelles conviennent aux données disponibles. Cependant, les espèces à vie courte peuvent nécessiter des approches non conventionnelles d'évaluation des stocks (par exemple, des modèles d'épuisement). Des approches plus avancées sont disponibles, mais ne seraient pas nécessairement appropriées. Il a également été

noté que les procédures de gestion devraient être cohérentes avec les informations disponibles.

6. SSC 7 a également entériné les prochaines étapes du suivi de cet examen, notamment l'appropriation par les différents membres du groupe de travail du résultat final des examens, la mise à l'essai de méthodes d'évaluation alternatives (ou d'approches alternatives) lors de réunions à venir, la recherche de moyens de mener formation des membres du groupe de travail sur les méthodes et / ou méthodes d'évaluation retenues, selon le cas, interaction avec le COPACE sur les objectifs de gestion et le cadre de gestion, afin de déterminer s'il est nécessaire de documenter davantage le processus et les choix ; et envisager l'élaboration d'une approche basée sur un arbre de décision basé sur les données et les outils disponibles, ainsi que sur les résultats des analyses de données (par exemple, cadre ICES page 25, ICES 2012).
7. Bien que des mesures de suivi aient été prises pour remédier à ces problèmes, les informations mises à la disposition du groupe de travail et la préparation des évaluations restent le principal obstacle.
8. Les résultats et les recommandations du SSC reposent sur l'exhaustivité et la qualité des données qui lui sont soumises. Il appartient en définitive aux pays membres de fournir les meilleures informations scientifiques disponibles.
9. En 2016, le Comité a réfléchi aux problèmes persistants liés à la disponibilité limitée de données pour mener des évaluations dans certains pays. Le Comité a reconnu que cette situation entraînait une connaissance limitée de nombreux stocks et rendait difficile l'application de modèles d'évaluation. Les délégations ont appuyé l'appel en faveur d'une amélioration de la qualité et de la fiabilité des données au fur et à mesure de leur soumission aux groupes de travail et à la SSC, ainsi que de programmes de recherche plus harmonisés et normalisés, y compris des enquêtes. On a souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données et la recherche scientifique pour remédier à cette situation, ainsi que de maintenir et de maintenir les séries de données existantes et de veiller à ce que toutes les données soient mises à la disposition des groupes de travail pour les évaluations avant leurs réunions.
10. Comme le montrent les rapports sur les différents sous-groupes, les informations disponibles pour l'évaluation des stocks varient considérablement selon les zones et les pêcheries. La situation ne s'est pas améliorée depuis la dernière réunion du SSC, malgré les recommandations du SSC et du Comité. En fait, le nombre de stocks pour lesquels des informations limitées sont disponibles a augmenté. En outre, de nombreux pays s'adressent toujours aux groupes de travail sans données ou sans les données préparées dans les formats convenus. Le roulement des membres du groupe de travail nécessite également un support technique supplémentaire pour les familiariser avec les procédures, les concepts et les mesures. Une stratégie visant à résoudre ce problème doit être élaborée afin que les groupes de travail soient mieux en mesure de s'acquitter de leur mandat. Cela pourrait inclure que les membres soient nommés pour une période donnée et qu'ils soient chargés de suivre toutes les questions relatives aux données à l'intérieur du pays et d'en faire rapport à la réunion suivante. Lors de la dernière réunion de la SSC, le mandat de la responsabilité des présidents des groupes de travail a été présenté. Cependant, des descriptions claires des responsabilités des membres doivent être élaborées et approuvées.
11. Le SSC 7 a également suggéré d'harmoniser et de normaliser les programmes de recherche et de donner un aperçu de la capacité de recherche actuelle de la région. Alors que le programme EAF-Nansen fournit une partie de ce soutien au COPACE, un aperçu de la capacité de recherche actuelle n'a pas encore été préparé. Il est demandé au SSC de réfléchir au contenu d'un tel document et à la manière dont il peut être structuré afin d'aider à la préparation de la prochaine réunion du comité.
12. Bien que la réunion du groupe d'experts ait conclu que les rapports du groupe de travail répondaient au principal objectif de documentation des méthodes d'évaluation constituant la base de la détermination de l'état des stocks et des recommandations de gestion pour le processus de COPACE,

ils ont été encouragés à documenter toutes les explorations, discussions et choix techniques effectués pendant la réunion, même s'ils ne figurent pas tous dans les rapports et pour documenter la fiabilité de chaque source de données afin de faciliter le contrôle de la qualité, la transparence et la continuité lors des changements de composition du groupe de travail. La finalisation et la soumission des rapports dans les délais ont également été recommandées.

13. Le Secrétariat et les groupes de travail se sont efforcés de donner suite à ces recommandations, mais la finalisation et le contrôle de la qualité des rapports, qui prennent beaucoup de temps, restent problématiques, notamment en raison de la qualité de certaines des données entrées.
14. Les rapports des groupes de travail continuent d'être mis à la disposition des membres du groupe de travail sous forme de projet après la réunion, alors que le rapport final fait l'objet d'une révision technique interne et est mis au point en anglais et en français. Si certaines des étapes du processus et le renforcement du rôle des présidents des groupes de travail par le biais des mandats révisés proposés par le dernier SSC et adoptés par le CECAF 21, il reste difficile de finaliser les rapports en temps voulu, entre autres niveau de contrôle de la qualité requis pour finaliser les rapports en raison des problèmes mis en évidence dans les paragraphes ci-dessus. Il est possible que le SSC réfléchisse plus avant à la question de savoir si et comment il est possible d'organiser un retour d'information en ligne. Dans le cas où une réunion physique du SSC ne pourrait pas être organisée, en suivant les suggestions formulées lors de sessions précédentes.

CADRE DE GESTION ET CONSEIL SCIENTIFIQUE

15. À sa vingt-et-unième session, le COPACE a recommandé au sous-comité scientifique de présenter une proposition de révision du format des avis et des recommandations de gestion. La proposition devrait intégrer des informations relatives à la qualité des données, aux modèles utilisés et à d'autres informations pertinentes susceptibles d'affecter les avis de gestion donnés.
16. La procédure de gestion actuelle du COPACE, le format des avis de gestion et les recommandations du COPACE ont été examinés, y compris les points de référence biologiques utilisés. Le format des avis du COPACE a été comparé à des processus similaires à ceux d'autres organisations fournissant des avis scientifiques à la direction afin de déterminer les domaines dans lesquels le format de ces avis et recommandations pourrait être amélioré. La qualité des données, les modèles utilisés et les autres informations disponibles pour les évaluations des stocks du COPACE ont également été pris en compte dans l'élaboration des recommandations. Ces éléments sont fournis dans un projet de document de travail pour examen par la SSC (CECAF/SSCVIII/2018/Inf.7).

CONSIDÉRATIONS POUR LA SSC

17. Les membres de la SSC sont invités à :
 - i. Donner des conseils sur la manière dont le COPACE peut continuer à donner suite aux recommandations de l'examen technique de 2015, notamment en réfléchissant aux suggestions formulées pour traiter les problèmes de qualité des données pour les groupes de travail, ainsi que des suggestions sur la manière dont le COPACE peut continuer à s'efforcer d'améliorer les rapports, y compris les responsabilités suggérées des Présidents et membres du groupe de travail ;
 - ii. Réfléchir aux éléments d'un document de synthèse destiné à documenter les recherches en cours à présenter à la 22e session du COPACE, y compris le contenu et la structure ;
 - iii. Examiner les éléments fournis dans le projet de document de travail pour donner suite à la demande formulée par le Comité à sa 21e session, à savoir que le Sous-Comité scientifique présente une proposition de révision du format de l'avis et des recommandations de gestion, ainsi qu'un avis sur la voie à suivre.

Annexe 1: TERMES DE RÉFÉRENCE GROUPES DE TRAVAIL DES PRÉSIDENTS *(tel que présenté à la SSC 7)*

LIGNES DIRECTRICES POUR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DU COPACE

Nomination du président

Le président du groupe de travail sera élu par les groupes de travail respectifs. La FAO / COPACE en informera le Sous-Comité scientifique et le Comité.

La durée du mandat des présidents est de trois ans (ou après trois réunions lorsque les réunions sont biennuelles).

Les présidents devraient être nommés sur la base du mérite, du leadership et de l'excellence scientifique.

En principe, le président doit être un membre dûment nommé du groupe de travail. Si un membre invité par le président est recommandé en tant que président d'un groupe de travail, il doit être conseillé à cette personne de demander la candidature officielle du groupe au délégué national concerné.

L'acceptation du rôle de président par des personnes implique un investissement de temps pour mener à bien les tâches qui lui incombent. Les pays membres et affiliés du COPACE sont chargés de veiller à ce que les personnes acceptant les présidents des groupes de travail soient en mesure de respecter les engagements requis pour assumer les responsabilités du poste. Les présidents des groupes de travail devraient prévoir de participer aux réunions du SSC.

L'unité technique de la FAO chargée de fournir un appui scientifique au COPACE fournira un appui technique à la présidence. Ils fournissent au président une copie du mandat, indiquant les tâches attendues et les résultats attendus de la réunion, ainsi que toute information à l'appui.

Responsabilités et fonctions du président d'un groupe de travail

La principale responsabilité du président consiste à, en étroite consultation avec le responsable technique de la FAO chargé du soutien scientifique au secrétariat du COPACE, à assurer la bonne exécution des tâches spécifiques confiées au groupe de travail. En général, cela inclut :

- établir des plans pour la ou les réunions spécifiées du groupe, y compris la préparation d'un ordre du jour et d'un calendrier de travail ;
- mener des discussions préliminaires ainsi que l'échange et la préparation des données avant la réunion ;
- présider la réunion ;
- superviser l'établissement des rapports du groupe de travail et s'assurer qu'un premier projet est disponible à la fin de la réunion et qu'un projet finalisé est soumis à la FAO et à la COPACE conformément à la date convenue à la réunion pour traitement et distribution aux comités / membres concernés ;
- veiller à ce qu'un résumé de la gestion soit disponible à la fin de la réunion, selon le format convenu ;
- veiller à ce que tous les dossiers de la réunion soient mis à la disposition de la FAO / COPACE sur le site du groupe D des groupes de travail ou sous forme électronique à la fin de la réunion ;
- aider à la préparation du rapport de synthèse du groupe de travail pour le SSC et présenter le rapport au sous-comité scientifique ; et
- en coopération avec FAO / COPACE, préparer d'éventuels projets de résolution ou autre communication du groupe de travail, selon le cas.

Plus précisément, le président est censé s'acquitter des tâches suivantes en ce qui concerne l'organisation d'une réunion du groupe de travail :

Avant la réunion

- Rechercher un accord final sur la date et le lieu de la prochaine réunion, tout en s'assurant que la réunion est organisée dans les délais indiqués par la FAO / COPACE et sur le lieu convenu. Le moment et le lieu de la réunion doivent être convenus avec FAO / COPACE et doivent être appuyés par une explication claire si des modifications de la période initiale sont proposées.
- Le président dirigera les discussions concernant l'organisation de la réunion par un échange de courriers électroniques avec tous les membres du groupe bien avant la réunion pour convenir de la date et du lieu; partager les termes de référence; proposer un ordre du jour comprenant l'heure de début, le calendrier de travail et le calendrier des réunions; instructions / demandes d'informations, de données; compilation et préparation de données et d'analyses préliminaires à rassembler et à apporter à la réunion, ainsi que l'élaboration d'un texte descriptif; tâches assignées à la réunion; et toute autre information pertinente.
- Les contacts officiels avec les autres organisations internationales et intergouvernementales concernant les activités du groupe de travail doivent d'abord être approuvés par le Secrétariat FAO / COPACE.
- Les groupes de travail sur l'évaluation devraient préparer, traiter et résumer autant de données que possible avant la réunion afin de garantir une utilisation optimale du temps alloué à la réunion.

Pendant la réunion

- L'heure de la réunion devrait être axée sur l'analyse des données, la discussion et la préparation du rapport.
- Un horaire de travail quotidien doit être établi au début de la réunion.
- Tous les participants doivent partager la responsabilité du contenu du travail à effectuer et du rapport.
- Le projet de rapport devrait être examiné en plénière et approuvé avant la fin de la réunion, en particulier toutes les sections relatives aux évaluations et aux recommandations.
- Les présidents doivent s'assurer que la charge de travail d'une réunion est répartie de manière appropriée et équitable entre les participants à la réunion et que suffisamment de temps est alloué pour planifier, superviser et examiner le travail des autres membres, organiser des discussions en plénière, résumer et tirer des conclusions, etc.
- À la fin de la réunion, le président doit s'assurer que tous les groupes responsables fournissent tous les dossiers pertinents concernant les tableaux, les figures, les évaluations, les sections pertinentes du texte, ainsi que des notes descriptives sur les choix spécifiques faits ou sur les discussions pertinentes les discussions en plénière sont fournies au président, au responsable du soutien scientifique de la FAO, et mises à disposition sur le lecteur partagé du groupe de travail.

Après la réunion

- Il est recommandé aux présidents de réserver un à deux jours après la réunion pour finaliser le projet de rapport, avec l'aide du responsable du soutien scientifique de la FAO et de la FAO / CECAF.
- Un projet de rapport actualisé des rapports du groupe de travail devrait être téléchargé vers les groupes D ou envoyé électroniquement à FAO / COPACE dans les délais impartis par le groupe de travail à l'aide du modèle de rapport fourni par FAO COPAF.
- Les rapports doivent être aussi concis que possible, tout en fournissant une description précise et complète des données, des hypothèses avancées, des méthodes et procédures d'analyse

utilisées, ainsi que des contributions aux analyses, résultats, conclusions et recommandations pertinents.

- Tous les documents de travail, données et feuilles de travail, sorties informatiques et tout autre matériel utilisé, considéré et / ou produit par un groupe au cours de sa réunion et jugé nécessaire pour une utilisation future ou une référence doivent être fournis à la FAO / COPACE (ou déposés au site Dgroup) pour la réunion concernée.
- Le COPACE de la FAO informera le président et tous les membres du groupe nommés, ainsi que les comités parents et tout comité de référence, lorsque le rapport sera disponible au téléchargement sur le site Web de la FAO.